

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 8 Septembre 2025, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'école** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Dominik Michaud (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

088-09-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025**
- 3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Fait saillants du rapport financier
 - 5.2. Renouvellement de l'autorisation d'aménager un sentier pédestre et d'hébertisme – dossier 8254 74 00 000
 - 5.3. Camp Carcajou – Vernis sur le plafond et les murs
 - 5.4. Pneus de niveleuse
 - 5.5. Rechargement rang 4&5 Ouest
- 6. **INSPECTEUR**
 - 6.1. Dérogation mineure – 390 Route 395
- 7. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 8. **VARIA**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

089-09-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 Août 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 11 Août 2025 soit accepté tel que rédiger.

090-09-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 50 946.20\$
Comptes à payer avec les chèques # 111 à 130 pour un total de 70 955.71\$

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Dominik Michaud
Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI

Aucune table des conseillers de comté a eu lieu.

FAIT SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Monsieur Pascal Rheault, maire, dépose les faits saillants du rapport financier 2024 et informe qu’il sera dans le prochain journal municipal.

091-09-2025

RENOUVELLEMENT DE L’AUTORISATION D’AMÉNAGER UN SENTIER PÉDESTRE ET D’HÉBERTISME – DOSSIER 8254 74 00 000

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité autorise la directrice générale Sandra Boutin à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents relatifs au renouvellement de l’autorisation d’aménager un sentier pédestre et d’hébertisme.

092-09-2025

CAMP CARCAJOU – VERNIS SUR LE PLAFOND ET LES MURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les deux soumissions suivantes pour vernir le plafond et les murs au camp carcajou :

Les finis intérieurs Gauthier inc. : 3600.00\$ avant taxes (vernissés inclus)

Mario Thivierge et fils : 6692.00\$ avant taxes (vernissés inclus)

Il est proposé par : Dominik Michaud

Secondé par : François Binet

Et résolu à l’unanimité

QUE la municipalité accepte le plus bas soumissionnaire qui est les finis intérieurs Gauthier au coût de 3600.00\$ avant taxes (vernissés inclus).

D’AUTORISER Madame Nathalie Desgagné, agente de développement de la Municipalité à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d’aide financière faite à la MRC d’Abitibi, concernant les travaux de vernissage du plafond et des murs.

QUE la municipalité appui la demande.

093-09-2025

PNEUS DE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les deux soumissions suivantes pour le remplacement des 4 pneus arrière de la niveleuse :

Pneus GBM inc. : 1285.00\$ chaque avant taxes

OK pneus amos : 1823.31\$ chaque avant taxes

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l’unanimité

D’ENTÉRINER la décision d’accepter le plus bas soumissionnaire qui est Pneus GBM inc. au coût de 1285.00\$ chaque avant taxes.

094-09-2025

RECHARGEMENT RANG 4&5 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux listes de prix de location de machinerie à l’heure pour le rechargement du rang 4&5 Ouest :

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Dominik Michaud

Et résolu à l’unanimité

QUE la municipalité loue au plus bas soumissionnaire qui est Excavation DGM inc. la machinerie suivante pour le rechargement du rang 4&5 Ouest :

Tracteur à pont, Rouleau compacteur et minimum 2 dompeurs

QUE la municipalité loue le camion de M. Alain Dumais et Pajula pour le transport du matériel à étendre.

095-09-2025

DÉROGATION MINEURE– 390 ROUTE 395

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de dérogation mineure relatives aux odeurs agricoles concernant un immeuble situé au 390 route 395 à Ste-Gertrude-Manneville à savoir sur le lot 4 282 446, cadastre du Québec de la circonscription foncière d’Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la distance séparatrice pour les habitations voisines tel que prescrit par le règlement de zonage 87-2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil de ne pas accepter la demande tel quel mais s’il y a justification de l’emplacement et le nombre de résidence impacter est réduit, le projet pourrait être recommandé;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : François Binet
Et résolu à l’unanimité

QUE la demande de dérogation relatives aux odeurs agricoles soit accepté dans la zone de construction présenté et réputée conforme au règlement de zonage 87-2015 de la municipalité.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 3

095-09-2025

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l’unanimité que la présente séance soit, levée à 20h10.
Adopté à l’unanimité;

Pascal Rheault , maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.